



Paris, le 12 mai 2015

Communiqué de presse

Aides personnelles au logement : ce qu'on ne vous dit pas

Le CNAFAL fait le constat suivant :

- ✓ Les aides personnelles au logement (allocation logement familiale), (allocation logement sociale), Aide Personnelle au Logement (APL) représentent environ 16,5 milliards d'euros. 5,2 millions de ménages en bénéficient, dont la moitié ont des enfants à charge, au sens des prestations familiales.
- ✓ La finalité de ces aides est de diminuer le **taux d'effort** supporté par les ménages, compensant ainsi, la dépense du loyer, ou la mensualité du prêt en cas d'accession à la propriété en fonction de la zone de résidence, des **ressources du bénéficiaire** et de la situation familiale.
- ✓ La vérité, c'est que malgré les aides au logement, les taux d'efforts restent très élevés **pour une partie des locataires** !
- ✓ Ce sont les personnes isolées, les couples sans enfant, les locataires du **secteur privé**, qui ont en moyenne des taux d'efforts deux fois plus élevés qu'en secteur public ! Pour certains, (10% des allocataires), ils doivent consacrer 60% de leurs ressources pour se loger !
- ✓ La vérité, c'est que le niveau de revenu mensuel net, à partir duquel les aides au logement ne sont plus versées est faible : ainsi, un couple avec 2 enfants, perd le bénéfice des aides au logement, à partir de **2 100 €** net mensuels !
- ✓ De plus, le CNAFAL a dénoncé l'envolée des charges locatives depuis plusieurs années, sans que le forfait charges inclus dans l'aide personnelle au logement, n'ait été réactualisé, mettant en difficulté de nombreux locataires !

Que faire ? Il est indéniable que, depuis 30 ans, la dépense pour les aides personnelles au logement s'est envolée ! Il est indéniable aussi qu'une grande partie de cette aide est « captée » en secteur privé, par les propriétaires de logement, qui profitant dans les « zones tendues » de la pénurie, ont considérablement augmenté les loyers ! Mais pas seulement, c'est l'ensemble des loyers qui augmente plus rapidement, dès lors que les locataires sont aidés.

Le projet du ministre des Finances, de raboter les aides au logement, cible en fait les victimes d'un système devenu fou depuis au moins deux décennies et le CNAFAL s'insurge de cette intention ! **D'autant plus qu'il existe de nombreux multipropriétaires qui font ainsi fructifier une rente !**

- ✓ Le CNAFAL considère que, seul le contrôle des loyers, leur blocage dans les zones tendues qui sont parfaitement connues, seront efficaces.
- ✓ Le CNAFAL considère que dans certains cas, il ne faut pas hésiter à engager des actions en diminution de loyer (cela était prévue dans la loi Alur à l'origine).
- ✓ Le CNAFAL s'oppose à toutes les mesures qui visent à « bricoler » le système actuel : augmenter l'arrondi de l'assiette des aides au logement, augmenter le seuil de non versement, toucher à l'abattement du salaire de référence pour les chômeurs, faire choisir les étudiants entre la Bourse et l'allocation logement, etc. !

A la vérité, pour le CNAFAL, ce qui est en cause, c'est la loi **Barre** de 1977 : elle inverse les politiques de logement menées avec succès pendant 50 ans. Auparavant, le « paquet » était mis sur « **l'aide à la pierre** » pour le **logement public** : taux d'intérêts très bas, bonifiés éventuellement par l'Etat, des durées d'emprunt longues : 30, 40, 50 ans, permettant des loyers très bas ! Cela a permis, dans les années 1965/1975 de mettre sur le marché jusqu'à 500 000 logements sociaux par an. La principale **vertu** de ce système, c'est la **régulation du marché** : mettre des logements à bas prix dans des zones tendues, évite la **spéculation**. En 1977, le Premier Ministre **Barre**, ne pense,

en aucun cas, que le chômage et la précarité vont s'envoler : on « met le paquet » sur les aides personnelles au logement, pour « soulager le capital » (immobilisation réduite : emprunt de 15, 20, 25 ans et taux d'intérêt aligné pratiquement sur le marché). Sauf que le retournement de la conjoncture économique, met à bas ce système qui **menace aujourd'hui d'imploser** et ce sont les locataires qui risquent de « payer » les erreurs successives des politiques. **Ce que le CNAFAL refuse.**

Jean-Marie Bonnemayre,
Président,
06 87 37 16 64.

Monique Dupuy,
Administratrice en charge du Logement,
06 884 95 81 62

Jean-François Chalot,
Secrétaire général,
07 89 05 54 64.



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@cnafal.net